



الإتحاد العام لمقاولات المغرب  
ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⵎⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⵏⴳⴷⴰⵢⵜ | ⵜⴰⵏⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⵎⴳⴷⴰⵢⵜ | ⵜⴰⵏⴳⴷⴰⵢⵜ  
Confédération Générale des Entreprises du Maroc

# PACTE MONDIAL

## Des Nations Unies

---

Communication sur le progrès 2015





La Confédération Générale des Entreprises du Maroc « CGEM » est une association professionnelle représentant le secteur privé marocain. Signataire du Pacte Mondial de l'ONU en Décembre 2006.

La CGEM, à travers sa Commission RSE & Label, s'est engagée à divulguer, promouvoir et mettre en œuvre les dix principes fondateurs du Pacte Mondial regroupés en 4 grands thèmes fondamentaux.

Cette Commission s'attelle en effet à promouvoir les principes du Pacte Mondial à travers sa charte RSE, une charte mise en place fin 2006 et qui est en complète adéquation avec les principes dudit pacte.

C'est dans ce cadre que la CGEM s'est tout naturellement consacrée à la promotion de ces principes fondamentaux du Pacte Mondial auprès de l'ensemble de ses adhérents, mais aussi auprès de ses parties prenantes avec la mise en place d'actions et de projets relevant de l'intérêt général et la durabilité.

En tant que Président de la Commission RSE & Label, je suis heureux de réitérer l'engagement de la CGEM dans la promotion des principes du Pacte Mondial.

Said SEKKAT

Président

Commission RSE & Label

CGEM





## Actions de la CGEM en matière de Responsabilité Sociale des Entreprises « RSE »

La Confédération Générale des Entreprises du Maroc « CGEM » est une association de droit marocain. Ses membres sont les entreprises, les fédérations sectorielles et les associations professionnelles sur tout le territoire national. Elle représente le secteur privé marocain et demeure son interlocuteur privilégié vis-à-vis du secteur public et des partenaires sociaux. Elle regroupe dans les 80.000 adhérents directs et indirects via les fédérations et associations membres.

### Présentation de la démarche RSE de la CGEM :

C'est en fin 2006 que la CGEM a intégré la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) dans ses orientations stratégiques. Elle a ainsi mis en place une Commission RSE & Label entièrement dédiée à la thématique. Cette commission a pour principale mission de définir la stratégie et la politique de la Confédération en matière de RSE et d'en promouvoir la portée et l'implémentation par ses entreprises membres.

C'est dans ce sens que la charte de responsabilité sociale de la CGEM, qui constitue les valeurs des entreprises membres de la Confédération, a été adoptée par ses instances décisionnelles en décembre 2006, dont le projet a été soumis à une large consultation de différentes parties prenantes de la CGEM.

La charte RSE de la CGEM (<http://cgem.ma/upload/251626519.pdf> en français ; <http://cgem.ma/upload/1618495181.pdf> en anglais ) est rigoureusement conforme aux principes et objectifs énoncés à l'attention des entreprises par les normes publiques internationales, les conventions fondamentales et les recommandations des institutions internationales : le Pacte Mondial des Nations Unies, la déclaration de l'Organisation de Coopération de Développement Economique (OCDE), les conventions de l'Organisation Internationale de Travail (OIT) et les grands traités environnementaux.

Le préambule de la charte RSE de la CGEM engage les membres de la Confédération en faveur du développement durable et de la responsabilité sociale. Il est formulé de la manière suivante :

En notre qualité de membre de la CGEM,

- Nous souscrivons aux objectifs du développement durable. Nous nous engageons à agir de façon responsable et continue pour leur réalisation dans nos activités économiques, nos relations sociales, et de façon générale, dans notre contribution à la création de valeur.
- Nous exerçons notre responsabilité sociale dans nos décisions stratégiques et nos opérations quotidiennes. Nous acceptons d'en rendre compte par des informations sincères que nous communiquons de façon appropriée à nos parties prenantes.
- Nous nous engageons à respecter, à prévenir les atteintes et, dans toute la mesure de nos moyens, à promouvoir les droits fondamentaux et les attentes légitimes de nos parties prenantes. Nous veillons à prendre en compte leurs intérêts, matériels et moraux, lorsqu'ils sont ou peuvent être affectés par nos comportements managériaux ou par les activités des entreprises que nous dirigeons ou avec lesquelles nous opérons.

Cette Charte est déclinée en 9 axes d'engagement, rigoureusement conformes aux principes du Pacte Mondial. Les neuf axes sont les suivants :

1. Respecter les droits humains
2. Améliorer en continu les conditions d'emploi et de travail et les relations professionnelles
3. Protéger l'environnement
4. Prévenir la corruption
5. Respecter les règles de la saine concurrence
6. Renforcer la transparence du gouvernement d'entreprise
7. Respecter les intérêts des clients et des consommateurs
8. Promouvoir la responsabilité sociale des fournisseurs et sous-traitants
9. Développer l'engagement sociétal.

Poussant la réflexion et afin de faire vivre cette charte et d'éviter d'en faire juste un engagement moral des entreprises, la CGEM a ensuite mis en place le Label CGEM pour la RSE, <http://cgem.ma/fr/label-rse>

Ce Label, dont le référentiel d'octroi est la charte RSE, est une distinction de la CGEM pour encourager les entreprises à l'implémentation d'une démarche RSE et de reconnaître leur engagement dans une démarche volontaire et d'amélioration et de progrès continu.

#### **Actions de sensibilisation de la CGEM pour la RSE :**

La Commission RSE de la CGEM œuvre depuis 2006 pour la vulgarisation du concept RSE et organise régulièrement des ateliers de formation, des séminaires d'information et des rencontres sur la thématique de la RSE sur tout le territoire marocain à travers ses CGEM régions. Des guides et des outils didactiques ont également été développés par la commission RSE et diffusés aux entreprises pour faciliter la compréhension du concept RSE et les accompagner dans l'implémentation de la démarche.

#### **Promotion du Pacte Mondial des Nations Unies :**

C'est à la date l'adhésion de la CGEM au Pacte Mondial fin 2006, que celle-ci a organisé des conférences dédiées aux entreprises pour en vulgariser les 10 principes et en faciliter l'appropriation. Elle a ensuite en 2009, dans le cadre du Réseau Pacte Mondial Maroc appuyé par le Bureau International du Travail, organisé des sessions de formations intitulées « Les aspects de la responsabilité sociale des entreprises relatifs au Travail : la mise en œuvre des principes du Pacte Mondial ».

Ce sont une douzaine d'actions de sensibilisation et de formation sur le Pacte Mondial qui ont été menées dans ce sens et ont vu la participation d'environ 300 participants.

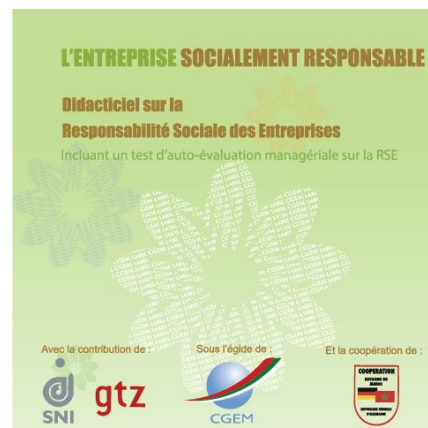
Par ailleurs et afin de permettre une plus large diffusion des principes du Pacte Mondial et leur mise en œuvre, la Confédération a édité un guide « La Responsabilité Sociale des Entreprises : les aspects relatifs au travail ».

Ce guide est accessible sur le site web de la CGEM, <http://cgem.ma/upload/250400358.pdf>



## Développement d'un « Didacticiel sur la RSE »

Dans un souci de vulgariser et de faire connaître le concept de la RSE, la Commission RSE & Label de la CGEM a réalisé en 2009 un didacticiel sur la Responsabilité Sociale des Entreprises. Sous forme de CD Rom, ce didacticiel constitue un outil d'accompagnement et de formation destinés aux entreprises pour asseoir une démarche RSE. Ce didacticiel est composé de 8 parties distinctes dont un test d'auto-évaluation managériale sur la RSE. Il a fait l'objet d'une large diffusion au monde économique et partenaires de la Confédération.



## Tenue des Assises de la RSE :

Pour ce faire, la CGEM à travers sa commission RSE & Label, a organisé les 1ères Assises de la RSE en 2011 et la deuxième édition en 2013. Ces événements constituent de véritables plateformes de débats sur la RSE et les conditions de son épanouissement avec la participation des membres du gouvernement, des représentants du secteur public, du secteur privé, des partenaires sociaux, des ONG, des universitaires, des médias, et les organisations qui œuvrent pour le même dessein : Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH), Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE)...



Ces rencontres ont été l'occasion de constater l'intérêt croissant porté pour la RSE avec une présence de plus que 500 participants pour chacune des éditions.

## Rencontres du Club des Entreprises labellisées RSE par la CGEM :

A l'initiative de la commission RSE & Label, le Club des entreprises labellisées RSE par la CGEM a été créé en Janvier 2011. Il a pour objet d'offrir un espace de rencontres et d'échanges et de mettre en réseau les entreprises bénéficiaires du Label pour partager leurs bonnes pratiques et capitaliser sur les expériences des autres entreprises du Club. Les membres du club sont également des ambassadeurs de la RSE et du label RSE et se portent volontaires pour sensibiliser et soutenir des entreprises dans la mise en place d'une démarche structurée de responsabilité sociale avec leurs différentes parties prenantes.



Le club a organisé une dizaine de conférences et a traité différents sujets tels que l'environnement, la chaîne d'approvisionnement, l'employabilité des personnes en situation de handicap, les relations clients / fournisseurs, les élections des délégués du personnel, la gouvernance d'entreprise, la santé et sécurité au travail.

## Attribution du Label RSE de la CGEM :

Le Label RSE reconnaît l'engagement des entreprises sur les 9 axes de la Charte et encourage l'amélioration de leur performance RSE dans une démarche de progrès continu.

Aujourd'hui ce sont plus de 70 entreprises qui se sont distinguées par l'obtention de ce Label et qui adoptent une démarche intégrant les 10 principes du Pacte Mondial.



Des cérémonies de remise du Label RSE sont organisées par la CGEM pour donner l'exemple et créer l'émulation des chefs d'entreprises sur la RSE.

Par ailleurs, la CGEM à travers des commissions spécialisées travaille sur des questions plus précises de la RSE en lien avec sa charte RSE et les principes du Pacte Mondial pour en diffuser la compréhension et l'appropriation des entreprises des bonnes pratiques. Nous en présentons quelques-unes ci-dessous.

## Respect des Droits de l'Homme :

Constituant le 1er axe de la charte RSE de la CGEM, celui-ci stipule :

- Respecter la liberté d'association et l'exercice du droit syndical.
- Prévenir toutes les formes de discrimination et promouvoir l'égalité des chances, entre les hommes et les femmes, et en faveur des catégories vulnérables notamment les handicapés.
- S'interdire le recours au travail des enfants de moins de 15 ans.
- Promouvoir la négociation collective, prévenir les conflits du travail et tout mettre en œuvre pour les résoudre pacifiquement.

Plusieurs projets sont menés par la CGEM en faisant participer les entreprises pour les encourager et faire avancer concrètement leurs réalisations sur ces sujets, tels que :

### 1/ Lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité des chances :

La CGEM à travers la Commission RSE, a réalisé plusieurs actions, dont :

- **Formation et insertion des jeunes sans qualification professionnelle « Projet Alliance Emploi » :**

En partenariat avec un réseau d'associations, la Confédération a déployé en 2015 un projet pilote dénommé « Alliance Emploi ».

Ce projet a permis la formation de jeunes déscolarisés au métier de la vente et l'accompagnement à leur insertion professionnelle au sein d'entreprises membres de la CGEM.

Les détails de ce projet en matière de la population cible des jeunes, du contenu des modules de formation, des stages et formation duale en entreprises... sont disponibles sur le KIT mis sur le site de la CGEM, sur le lien : <http://cgem.ma/upload/1838366967.pdf>



- **Lutte contre l'exclusion des personnes en situation de vulnérabilité « Programme Incorpora » :**

Ce programme déployé depuis 2009 dans deux villes au Maroc par une association espagnole en partenariat avec la CGEM. Il vise l'inclusion des personnes en situation précaire et leur intégration socio-professionnelle à travers un réseau de 10 associations locales.



Ce programme a permis l'insertion professionnelle de 3500 personnes en situation d'exclusion sociale : jeunes et femmes en situation de vulnérabilité, personnes en situation de handicap, ex-détenus, ex-usagers de drogues...

En 2015, le réseau a participé à l'insertion de 431 personnes et a bénéficié du soutien de 257 entreprises.

Un « Guide de bonnes pratiques d'inclusion sociale » est édité par la CGEM et mis pour le partage sur son site web sur le lien : <http://cgem.ma/upload/1413397783.pdf>

- **Egalité professionnelle H/F en milieu de travail « Projet Wad3éyati » :**

Après la tenue de six sessions de formations sur l'égalité H/F, le projet « Wad3éyati » lancé fin 2014 et d'une durée de 3 ans, a pour objet d'accompagner les entreprises dans le renforcement de la mixité et l'égalité professionnelle à travers la réalisation d'un audit genre et la mise en œuvre d'un plan d'action approprié et personnalisé pour chaque entreprise intéressée.



Le projet a vu fin 2015 l'adhésion d'une vingtaine d'entreprises. A termes, le projet va développer une boîte à outils didactique pour l'auto-évaluation des performances des entreprises en matière de genre. Cette boîte à outils sera en outre alimentée par les expériences réussies et les bonnes pratiques des entreprises qui méritent d'être dupliquées.

## 2/ Dialogue social et conventions collectives :

La CGEM promeut le dialogue social pour un climat de travail sain et une paix sociale. Elle œuvre à travers sa commission Emploi et Relations Sociales à développer une relation de proximité, de coopération et de collaboration avec les partenaires sociaux. Ainsi, la CGEM a signé un « Pacte social » avec les 5 organisations syndicales les plus représentatives et mis en place avec ces mêmes partenaires un processus de médiation sociale pour résoudre pacifiquement les conflits et à remédier à des situations de grève.

La CGEM incite dans ce sens les entreprises à renforcer le dialogue avec les représentants syndicaux et à l'adoption de conventions collectives. Un guide d'information pour l'élaboration de conventions collectives a été réalisé par la CGEM et largement diffusé.

Ce guide est accessible sur le site web de la CGEM, <http://cgem.ma/upload/432497637.pdf>



## Protection de l'environnement

La charte RSE de la CGEM décline ce domaine d'actions à travers les objectifs suivants :

- Définir, dans des termes et selon des modalités adaptées à l'entreprise, un cadre d'action dédié à la protection du milieu naturel prévoyant notamment l'amélioration des performances environnementales, la communication et la coopération avec les collectivités locales et les autorités publiques, la sensibilisation et la formation des salariés.
- Réduire les consommations d'eau, d'énergie, de matières premières et les émissions polluantes ou à effet de serre.
- Promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables.
- Evaluer et minimiser les impacts environnementaux des projets d'investissement.
- Définir les plans d'urgence permettant de prévenir et d'atténuer les dommages accidentels portés à l'environnement, à la sécurité ou à la santé.

La Confédération via la commission « Climat, Energie et Economie Verte » mène plusieurs actions de sensibilisation et d'information en organisant des rencontres et en animant des débats sur différents sujets en lien avec le thème de l'environnement : gestion des déchets, utilisation des énergies renouvelables, consommation rationnelle des ressources naturelles...

Ce sont 6 rencontres qui ont été organisées par ladite commission en 2015 avec la participation d'éminents intervenants et qui ont vu la participation de près de huit cents entreprises et partenaires associatifs.

Dans un souci de faire connaître le cadre législatif et réglementaire de plus en plus contraignant pour les entreprises sur la question de préservation de l'environnement et afin de les accompagner dans cette phase de changement de leurs pratiques, la CGEM a élaboré deux guides l'un réservé à la « Gestion des déchets industriels » ; <http://cgem.ma/upload/540556059.pdf> et l'autre sur le « Management Environnemental » ; <http://cgem.ma/upload/294709053.pdf>

Par ailleurs, la Commission a lancé en 2015 une Newsletter « La Minute Verte » diffusé aux membres et aux partenaires de la Confédération. 7 Numéros ont été publiés et ont porté sur des questions précises sur la préservation de l'environnement.



## Gouvernance d'entreprise et lutte contre la corruption :

La CGEM est active sur ce volet à travers sa Commission « Ethique et Bonne Gouvernance ». Dans ce sens la Confédération dans le cadre d'un partenariat publique/Privé a publié un « Code marocain de bonnes pratiques de gouvernance des entreprises » <http://www.cgem.ma/upload/1151817115.pdf>.

Une dizaine de conférences et rencontres débats ont suivi après son lancement pour en faciliter son appropriation par les entreprises.